

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

Le 4 novembre 2025, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 19H30 en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur PÉAUD Christian, Maire.

Date convocation : le 28/10/2025

Présents : PÉAUD C, SALLÉ P, SENCE T, BRIÉ J, DE LA TOUR A, SAMPRÉ D, PIERRE L, LEBRUN A., TURCAUD R., BOISMOREAU K., COTTEREAU C, RAUD M-T, BERLAND J-M, POIRIER F.

Absente : LOIR N. a donné procuration à SALLÉ P.

Patricia SALLÉ est désignée comme secrétaire de séance.

2025_11_01 AMENAGEMENT PLACE SAINT JEAN : RUE DE LA TOUR

Lors de la dernière réunion de la commission de revitalisation du centre-bourg, vu le montant des travaux à la baisse par rapport à l'estimation et la prise en charge par le Département de la Vendée du revêtement de la RD31, les élus souhaiteraient continuer l'aménagement de la place Saint Jean avec la rue de la Tour.

Une estimation a été réalisée par les maîtres d'œuvre soit 111 500 €HT, déduction faite d'une prise en charge par le Département de la Vendée du revêtement de la RD 31.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer un appel d'offres pour la rue de la Tour et au vu des résultats décideront de faire ou pas les travaux

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_02 VOIRIE : RUE DU TURDEAU

A la demande de Monsieur le Maire, le bureau d'études SAET a envoyé les pièces du marché afin que de procéder à un appel d'offres en procédure adaptée pour la réfection de la rue du Turdeau.

Le montant estimatif est de : 95 043.00 €HT pour les travaux et 4 776.51 €HT pour les honoraires du bureau d'études SAET (voté en 2020) : au total : 99 819.51 €HT soit 119 783.41 €TTC.

L'appel d'offres pour les travaux sera publié le 05/11/2025 avec un retour des offres prévu le 24/11/2025 à 12H.

Le conseil municipal DECIDE :

- de lancer l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue du Turdeau.
- de charger le maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_03 COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier la délibération N°2024_12_02_01 afin d'intégrer Robert TURCAUD dans les commissions communales.

VOIRIE

SALLÉ Patricia	LEBRUN Alexandra
BRIÉ Jacques	RAUD Marie-Thérèse
DE LA TOUR Anne	SAMPRÉ Dominique
BOISMOREAU Kévin	TURCAUD Robert

BÂTIMENTS COMMUNAUX

SENCE Thibault	COTTEREAU Christophe
BRIÉ Jacques	LEBRUN Alexandra
BOISMOREAU Kévin	RAUD Marie-Thérèse
TURCAUD Robert	

FINANCES

SENCE Thibault	LEBRUN Alexandra
BRIÉ Jacques	POIRIER Florian
BOISMOREAU Kévin	

PERSONNEL COMMUNAL

SAMPRÉ Dominique	LOIR Nora
DE LA TOUR Anne	POIRIER Florian
PIERRE Laurent	
COTTEREAU Christophe	

URBANISME – PLU - PC

SALLÉ Patricia	SAMPRÉ Dominique
BRIÉ Jacques	LEBRUN Alexandra
DE LA TOUR Anne	BERLAND Jean-Marc
BOISMOREAU Kévin	TURCAUD Robert

ECOLE et VIE SCOLAIRE

SAMPRÉ Dominique	LOIR Nora
DE LA TOUR Anne	POIRIER Florian
PIERRE Laurent	

COMMUNICATION-BULLETIN-INTERNET-BIBLIOTHEQUE

SALLÉ Patricia	LEBRUN Alexandra
SENCE Thibault	COTTEREAU Christophe
SAMPRÉ Dominique	
PIERRE Laurent	

CIMETIERES

DE LA TOUR Anne	COTTEREAU Christophe
BRIÉ Jacques	RAUD Marie-Thérèse
TURCAUD Robert	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SALLÉ Patricia	LEBRUN Alexandra
COTTEREAU Christophe	BOISMOREAU Kévin
PIERRE Laurent	

JEUNESSE, SPORT, LOISIRS, FETES ET CEREMONIES

SALLÉ Patricia	PIERRE Laurent
SAMPRÉ Dominique	BERLAND Jean-Marc
SENCE Thibault	
LOIR Nora	

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (sauf Maire et adjoints)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA TOUR Anne	BRIÉ Jacques
RAUD Marie-Thérèse	COTTEREAU Christophe
POIRIER Florian	LEBRUN Alexandra
	TURCAUD Robert

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

SALLÉ Patricia	SAMPRÉ Dominique
BRIÉ Jacques	LEBRUN Alexandra
DE LA TOUR Anne	BERLAND Jean-Marc
BOISMOREAU Kévin	

RESPONSABLES SALLES MUNICIPALES (état des lieux)

SALLES	TITULAIRE	SUPPLEANT
SALLE DU PETIT CLOS ST HILAIRE	TURCAUD Robert	PIERRE Laurent
SALLE MUNICIPALE-cantine	SALLÉ Patricia	BRIÉ Jacques
SALLE POLYVALENTE derrière mairie	SALLÉ Patricia	BRIÉ Jacques
STADE LA CAILLERE	SALLÉ Patricia	LEBRUN Alexandra

COMMISSION D'AIDE SOCIALE

PÉAUD Christian	
DE LA TOUR Anne	
PIERRE Laurent	

COMMISSION CONSULTATIVE DE SAINT HILAIRE

PÉAUD Christian	COUÉ Damien
PIERRE Laurent	GUEDON Sébastien
SENCE Thibault	PLANCHET Jacky
AUGUIN Jean-Louis	TURCAUD Robert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les commissions ci-dessous.

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_04_01 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de pouvoir régler une subvention ECOPASS de 1 500 €, il y a lieu de réaliser une décision modificative N°2 par un virement de crédit comme suit :

- Dépense de fonctionnement - Compte 65748 = MOINS 1500 euros
- Dépense de fonctionnement - 023 = PLUS 1500 euros
- Recette d'investissement - 021 = PLUS 1500 euros
- Dépense d'investissement - compte 20422 = PLUS 1500 euros

Concernant les travaux Place Saint Jean et suite à la demande d'EIFFAGE d'une avance, il convient de créer sur le Budget principal 2025 une opération d'ordre en dépenses et en recettes :

Dépenses : Chapitre 041- opération N°50 - article 231 = montant : 23 205.60€

Recettes : Chapitre 041 – opération N°50 – article 238 = montant : 23 205.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision modificative N°2.

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_04_02 BUDGET PRINCIPAL : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement : (*définition : équivalence ou interchangeabilité : qui peut être remplacé par un bien (ou crédit) de même nature.*)

Le conseil municipal doit autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget. Monsieur le maire devra rendre compte au conseil municipal suivant, des virements de crédits effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget.

-autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_05 PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE LES P'TITS MARRONS

Les enseignants de l'Ecole les P'tits marrons préparent un voyage scolaire avec une visite au CPIE de Gâtines (centre permanent d'initiative pour l'Environnement) : les élèves visiteront le « nombril du monde » en lien avec le projet "conte".

Le voyage concerne les élèves du CP au CM2 soit 42 élèves pour le coût suivant : 4 590 € au total, soit 109.28 €/élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour une participation de 30 € par élève.

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 POUR : 14

2025_11_06 REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'année 2026

La redevance performance des systèmes d'assainissement collectif se calcule de la manière suivante : Volume facturé aux abonnés, multiplié par le taux voté par les instances de bassin de l'agence (0,28€/m³ en 2026), multiplié par le coefficient de modulation à fixer par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le coefficient de modulation global simulé pour l'année 2026 à **0.300** comme l'année dernière.
- Du tarif de la contrevaleur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à 0.28 € /m³

Que cette contrevaleur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » soit facturée et recouvrée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées selon les mêmes modalités que la « part collectivité » de la facture d'assainissement collectif.

-DE TRANSMETTRE aux services préfectoraux, la présente délibération ;

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_07 2026-2030-GROUPEMENT D'ACHAT ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

Une convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes est proposée aux communes.

La gouvernance du projet est assurée par un Comité de pilotage animé par le rectorat. La commune a déjà participé à ce groupement d'achat en 2022 : e-primo a été choisi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal doit voter pour accepter cette convention de groupement de commandes afin de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail et doit charger le Maire de signer cette convention.

VOTE : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 POUR : 13

2025_11_08 ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 1 157.71 €, représentant des titres de recouvrement pour la cantine et des loyers du logement communal au N°12 rue de la Treille, et pour lesquels la trésorerie ne peut pas recouvrer.

Une somme a été prévue au budget pour les admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE l'admission en non-valeur de la somme de 1157.71 €.

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_09 DEVIS DIVERS

2025_11_09_01 DEVIS COPIEURS

Trois opérateurs (SFERE opérateur actuel, BOUTIN de Fontenay le Comte et KYOCERA de La Roche sur Yon) ont été contactés afin d'obtenir des propositions pour la location de deux copieurs à partir du 01/01/2026 sur 21 trimestres pour la mairie et pour l'école, soit 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'opérateur : KOESIO de LA ROCHE SUR YON pour la location de deux copieurs KYOCERA TASKalfa MZ3501ci, avec un contrat de 21 trimestres à compter du 01/01/2026 au tarif de 29 988 €TTC sur la base de 14 000 copies/trimestre en N et B mairie et école et 13 500 copies couleur/trimestre mairie et école).

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

2025_11_10 QUESTIONS DIVERSES

-FOOD TRUCK : Mélinda FERREIRA demande par courrier au conseil municipal la possibilité d'installer son Foodtruck 2 fois par semaine Place de saint Jean et de bénéficier d'une prise électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Mélinda FERREIRA d'installation d'un Food truck et propose cette installation devant la salle municipale avec un tarif de 6 €/branchement.

VOTES : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

Fin de la séance à 21h10.